

15 avril 2010

10.128

**Motion populaire du NOMES Neuchâtel****Pour un canton de Neuchâtel contribuant à l'adhésion de la Suisse à l'UE**

Conformément aux articles 117a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques du 17 octobre 1984, les citoyennes et les citoyens soussignés, avec la section neuchâteloise du Nouveau mouvement européen suisse (NOMES), demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de lui présenter un projet de loi détaillant l'engagement de notre canton en faveur de son intégration européenne et de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, qui trouverait son fondement dans l'article 5, lettre q, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel ("*l'Etat et les communes assument les tâches que la loi leur confie, notamment: la coopération intercantonale et internationale*").

**Motivation**

Neuchâtel a de profondes racines européennes. Sa situation géographique et son histoire l'ont de tous temps ancré à l'Europe. Aujourd'hui encore, notre canton est plus européen que jamais: en effet, les valeurs de paix, d'ouverture sur le monde, de défense des libertés et des droits de l'Homme ainsi que de solidarité internationale, valeurs fondatrices de l'Union européenne (UE), sont particulièrement chères à notre République. La population neuchâteloise les partage entièrement, comme elle a déjà eu l'occasion de le démontrer lors de nombreuses votations populaires. Notre réputation d'ouverture et d'intégration est bien connue en Suisse et à l'étranger.

A la suite du refus de l'espace économique européen, le 6 décembre 1992, afin d'éviter que les entreprises suisses ne soient discriminées sur le marché intérieur européen, la Suisse a négocié avec l'UE des accords bilatéraux dans sept secteurs économiques clés. La politique européenne de notre pays s'est depuis lors limitée à la poursuite et à l'approfondissement de cette voie bilatérale. Il semble à présent qu'une telle politique ait atteint ses limites et que la question de l'adhésion gelée de la Suisse à l'UE doive à nouveau se poser. Par l'interdépendance croissante de notre société et de notre économie avec celles des pays européens qui nous entourent, notre pays appartient déjà de fait à l'UE. Or, si nous tendons à devenir euro-compatibles dans tous les domaines possibles, nous nous limitons de plus en plus à transposer les décisions de Bruxelles dans notre propre législation, sans avoir aucune prise sur leur contenu. Nous constituons ainsi des citoyens européens de seconde zone, dépourvus de tous droits civiques au plan européen. En persistant à refuser d'intégrer l'UE, nous vidons progressivement l'essence même de la souveraineté populaire et de la démocratie directe suisse, qui ont pourtant forgé notre histoire et dont nous proclamons si souvent notre fierté.

Il est donc impératif de relancer maintenant la réflexion quant à une adhésion à moyen terme de la Suisse à l'UE, et d'en préparer le terrain par un engagement concret et actif. Neuchâtel a un rôle majeur à jouer dans ce domaine, en s'appuyant sur une situation privilégiée et en se dotant de solides atouts: nous jouissons de l'image du canton le plus ouvert et europhile de Suisse, l'UE est de loin le plus important partenaire commercial de notre canton (plus de 53% de nos exportations, le second partenaire étant le Canada avec 15%), et nous sommes le 3<sup>e</sup> canton exportateur du Pays (après Bâle-Ville et Zoug). Nous pouvons ainsi représenter un relais de poids entre Berne et Bruxelles, mais pour autant que l'on adopte une législation qui détaille précisément les modalités de l'engagement de la République et Canton de Neuchâtel, qui accroisse notre intégration européenne sur le plan cantonal, et contribue à l'adhésion de la Suisse à l'UE. Ce serait l'occasion de donner au canton le rôle de pionnier du rapprochement de la Suisse à l'UE, qui se fera de toute manière tôt ou tard. Surtout, les efforts consentis dans le sens de l'adhésion procureront d'indéniables avantages politiques et économiques à notre région avant même la concrétisation de l'entrée de notre pays dans l'UE, puisque le canton de Neuchâtel aura ainsi eu l'occasion de tisser des liens, de se distinguer, de se faire connaître et apprécier par de nombreux partenaires politiques et commerciaux de toute l'Europe.

Par le biais de cette motion, avec le souhait d'être suivi par d'autres cantons ultérieurement, nous souhaitons que la République et Canton de Neuchâtel entame une démarche inédite et novatrice en Suisse et affirme ouvertement son soutien à l'adhésion de la Suisse à l'UE. Cette démarche peut se conduire par divers moyens à inscrire dans une loi spéciale qui viserait, par exemple: à imposer l'euro-compatibilité de nos lois cantonales; à établir une antenne cantonale à Bruxelles; à accorder des moyens conséquents pour le lobbying pro-adhésion à Berne; à favoriser une politique culturelle et scientifique encourageant les échanges avec les pays de l'UE (musées, universités, écoles secondaires, écoles techniques, instituts, etc.); ou encore à faire reconnaître le canton de Neuchâtel comme intermédiaire privilégié entre la Suisse et l'UE.

*Premier signataire: Thierry Béguin, Rue de la Maigroge 21, 2072 Saint-Blaise*  
*Motion populaire munie de 129 signatures.*